



# connaissance et aménagement du territoire

«Valoriser les données sur le territoire, accompagner le développement durable des territoires et contribuer à la construction du Grand Paris.»

Les services de la DDT contribuent à la connaissance du territoire par le suivi de son évolution et par la réalisation d'études prospectives.

Ainsi, pour garantir un développement équilibré des territoires, le service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable (SUAD) accompagne l'élaboration des documents d'aménagement stratégiques des territoires tels le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF), les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT), les contrats de développement territoriaux (CDT)... et instruit les procédures foncières, en s'appuyant sur la connaissance territoriale du Service d'Aménagement Territorial (SAT) et sur l'expertise des autres services de la DDT.

Le SUAD et le SAT contribuent à l'émergence de projets d'aménagement en suivant tout particulièrement les projets structurants (Aménagement de la plaine de Pierrelaye, requalification de la RD 14, aménagement du triangle de Gonesse...).

Enfin, le Bureau de Valorisation de l'Action Territoriale (BVAT) capitalise la connaissance en enrichissant et fiabilisant les Systèmes d'Informations Géographiques. Il assiste les services dans leurs actions de communication.

Le SUAD, le SAFE, le SAT, le SHRUB et le BVAT

QUI?



Le SHRUB, le SAT et le SUAD

# urbanisme et logement

«Accompagner le développement durable des projets et développer l'offre de logement.»

La DDT est en contact permanent avec les acteurs de la construction (collectivités, bailleurs, promoteurs, entreprises...) pour développer l'offre de logement dans le Val d'Oise.

Elle réalise un travail de proximité avec les communes en déficit de logement social.

Elle est en charge du suivi des projets de rénovation urbaine et de l'instruction des engagements et des paiements y afférent.

Pour le parc privé, elle instruit les dossiers d'attribution de subventions aux particuliers pour l'amélioration des logements, en mettant en œuvre des programmes de rénovation énergétique de l'habitat. Elle participe à la lutte contre l'habitat indigne et porte les politiques publiques en matière d'accessibilité et de qualité de la construction.

Elle veille à l'application du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

En matière d'urbanisme, la DDT veille à la déclinaison locale des politiques publiques dans les documents d'urbanisme. Elle assiste et conseille les collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme et l'instruction du droit des sols.

Elle assure l'instruction des dossiers de taxes d'aménagement et de redevances de bureaux.

QUI?

Le SUAD et le SAFE

«Gérer et protéger la ressource en eau, protéger les sites, les paysages et la biodiversité en développant leur connaissance et contribuer à la prise en compte des nuisances et des risques naturels et industriels pour limiter leur impact.»

# environnement et risques

La DDT met en œuvre les politiques de prévention des risques naturels et technologiques et de lutte contre le bruit. Elle contribue à l'élaboration des plans de prévention de risques et au schéma départemental en étroite association avec les collectivités locales.

La DDT assure le suivi de la gestion des milieux humides, la préservation de la qualité de l'eau et des espaces naturels remarquables.

Elle assure la mise en œuvre de la réglementation concernant les activités industrielles relevant du code de l'environnement.



# agriculture et forêt

«Soutenir l'activité agricole et accompagner les acteurs, décliner la politique nationale forestière, mettre en œuvre la réglementation dans les domaines de la chasse et de la pêche.»

La DDT met en œuvre les politiques agricoles qu'elles soient européennes, régionales ou départementales.

Cela concerne notamment les aides de la politique agricole commune (PAC) et de modernisation des exploitations. Elle met également en œuvre les politiques forestière et de la chasse mises en adéquation avec l'aménagement d'espaces ruraux.

Le SAFE veille également à la préservation des espaces agricoles et naturels.



Le SAFE

QUI?



# éducation et sécurité routières

«Organiser et assurer les examens théoriques et pratiques du permis de conduire et être le conseil technique du préfet sur la thématique de la sécurité routière.»

La DDT du Val d'Oise organise les examens de permis de conduire (code et épreuve pratique toutes catégories), dans ses 3 principaux centres à Cergy, Gonesse et Argenteuil. Elle assure un rôle de conseil technique auprès du préfet pour la sécurité routière grâce aux données de l'observatoire de l'accidentologie et au contrôle de sanction automatisé (radars).

Le Bureau de l'Éducation Routière (BER) et le Bureau de direction

QUI?

# ressources humaines et moyens généraux

«Garantir des bonnes conditions de travail, accompagner les agents au quotidien en contribuant à leur épanouissement.»

La DDT mobilise ses agents autour d'un projet de service actualisé pour tenir compte de l'évolution des missions et des moyens. Le secrétariat général (SG) contribue à l'atteinte des objectifs collectifs et individuels en facilitant les conditions de travail des agents. Il s'appuie sur le pôle moyens et comptabilité qui gère la logistique et le budget de la direction, le pôle ressources humaines qui veille au bon déroulement des carrières (rémunérations, promotion, temps de travail, formation, retraite...) ainsi que sur le dialogue social et les instances de concertation. Le secrétariat général est aussi chargé de l'accompagnement social des agents avec l'aide du médecin de prévention et de l'assistante sociale.

QUI?

Le SG

